

DELIBERATION N° 87/04-05 - ADMISSION EN NON VALEUR

Monsieur BRUNGARD, rapporteur, informe le Conseil Municipal de la nécessité d'émettre en non valeur le titre de recette N° 454/86 pour un montant de 10 F.

Ce titre, concernant la recette attendue du District Urbain de NANCY pour les emplacements réservés aux godets "District propre", a été émis pour un montant de 30 111, 00 au lieu de 30 101, 00 F.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 82, article 8280 de l'exercice en cours pour 10 F.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité :*

- autorise l'admission en non valeur du titre de recette N° 454/86, pour un montant de 10 F.